

RAPPORT ANNUEL 2020



Raiffeisen

LA BANQUE QUI APPARTIENT À SES MEMBRES



CHIFFRES CLÉS 2020

9 641,2 €

TOTAL DU BILAN
+8,2 %



8 394,5 €

DÉPÔTS À LA
CLIENTÈLE
+7,6 %



140,2 €



PRODUIT NET
BANCAIRE
+5,7 %

7 116,3 €



CRÉDITS À LA
CLIENTÈLE
+7,5 %

634,8 €

FONDS PROPRES
RÈGLEMENTAIRES
+4,4 %



18,8 €

RÉSULTAT NET
+8,1 %



MEMBRES
RAIFFEISEN 40 503

+9,0 %



(Chiffres exprimés en millions d'EUR sauf membres Raiffeisen)



TABLE DES MATIÈRES

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	6 - 11
AVANT-PROPOS	12 - 17
RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION	18 - 24
LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE	25 - 37
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	38 - 43
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020	44 - 47
- Bilan consolidé	44 - 45
- Hors-bilan consolidé	45
- Compte de profits et pertes consolidé	46 - 47
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	48 - 87
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	89



De gauche à droite :

Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 1^{er} novembre 2020 ;
Guy Hoffmann, Président du Conseil d'Administration ;
Eric Peyer, Membre du Comité de Direction ;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction ;
Laurent Zahles, Membre du Comité de Direction ;
Yves Biewer, Président du Comité de Direction.



LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Conseil d'Administration

Guy HOFFMANN	Président depuis le 1 ^{er} novembre 2020
Ernest CRAVATTE	Président jusqu'au 1 ^{er} novembre 2020
Marion DIDIER	Vice-Président
Patrick KOSTER	Vice-Président

Romain BAUSCH	
Yves BIEWER	depuis le 3 novembre 2020
Lucien CLESSE	
Marc FISCH	
Carlo HESS	
Henri LOMMEL	
Claude PUNDEL	
Raymond SCHADECK	
Camille SCHRENGER	
Hjoerdis STAHL	
Claude STRASSER	
Henri STRENG	
Paul SUNNEN	

Comité d'Audit - Risques

Raymond SCHADECK	Président du Comité d'Audit-Risques
Romain BAUSCH	
Ernest CRAVATTE	jusqu'au 1 ^{er} novembre 2020
Marion DIDIER	
Guy HOFFMANN	depuis le 1 ^{er} novembre 2020



Comité de Direction

Yves BIEWER	Président du Comité de Direction	depuis le 1 ^{er} novembre 2020
Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction	jusqu'au 1 ^{er} novembre 2020
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction	
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction	
Laurent ZAHLES	Membre du Comité de Direction	depuis le 6 avril 2020

Directeurs

Laurent DERKUM	Ressources Humaines	
Romain FUNK	Marketing et Communication	
Georg JOUCKEN	Banque Privée / Private Banking	depuis le 1 ^{er} juillet 2020
Paul MARCY	Risk Management	jusqu'au 31 octobre 2020
Jean-Luc MARTINO	Informatique	
Nabil MEZIANI	Informatique	
Marc SCHRONEN	Entreprises	depuis le 1 ^{er} juillet 2020
Mex THILL	Crédits et Juridique	
Laurent ZAHLES	Banque Commerciale	jusqu'au 5 avril 2020

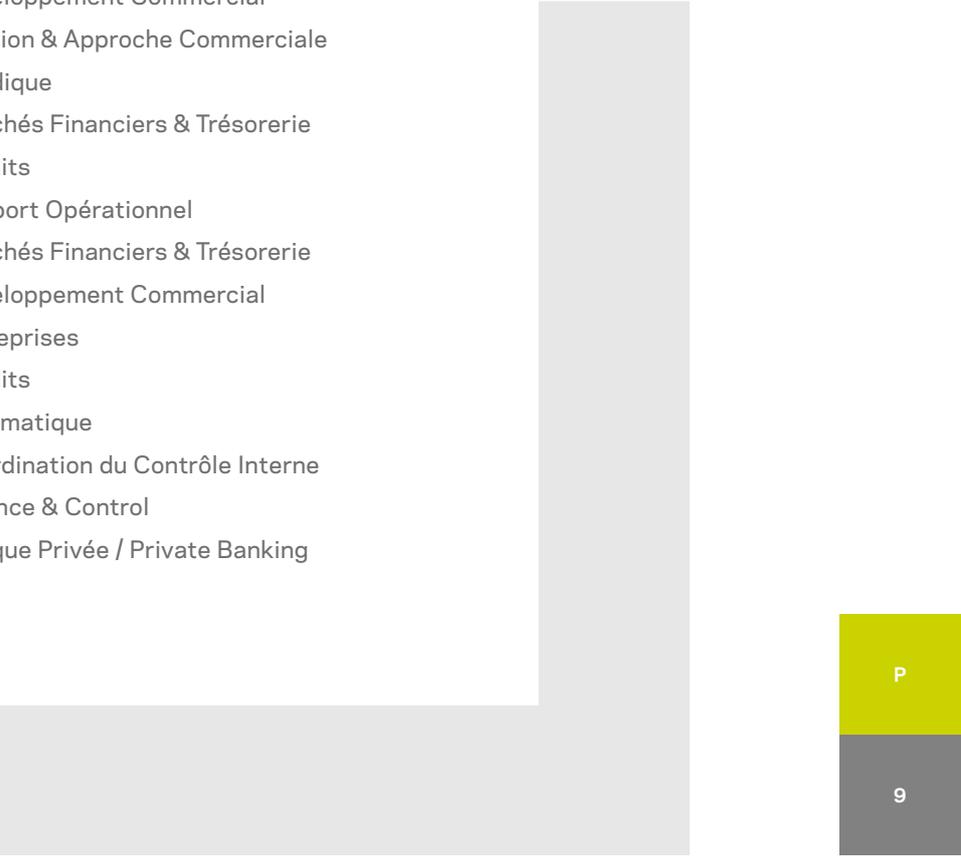
Responsables des Fonctions de contrôle

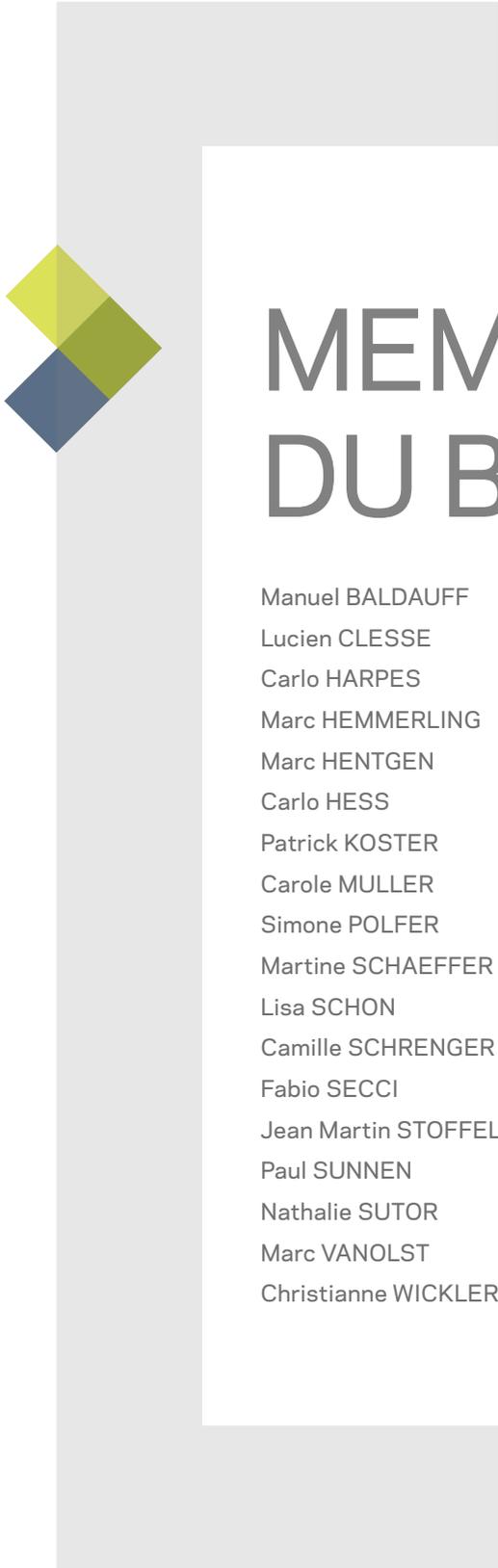
Laurent DEMEULDER	Chief Risk Officer
Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer



Membres de la Direction

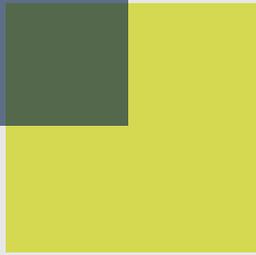
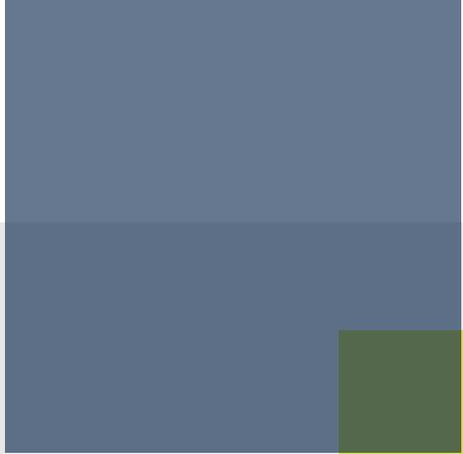
Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Maxime DELRUE	Finance & Control
Luigi DI FRANCO	Gestion & Approche Commerciale
Gilles DIMMER	Développement Commercial
Guy EMERING	Développement Commercial
Luc GIRST	Gestion & Approche Commerciale
Tom GRUNEISEN	Juridique
Alain JEMMING	Marchés Financiers & Trésorerie
Marcel MARTIN	Crédits
Tankred RAUTERT	Support Opérationnel
Alain RIES	Marchés Financiers & Trésorerie
Jacques SCHANCK	Développement Commercial
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Nathalie SPRAUER	Coordination du Contrôle Interne
Pierre STOFFELS	Finance & Control
Maarten VAN MECHELEN	Banque Privée / Private Banking





MEMBRES DU BEIRAT

Manuel BALDAUFF
Lucien CLESSE
Carlo HARPES
Marc HEMMERLING
Marc HENTGEN
Carlo HESS
Patrick KOSTER
Carole MULLER
Simone POLFER
Martine SCHAEFFER
Lisa SCHON
Camille SCHRENGER
Fabio SECCI
Jean Martin STOFFEL
Paul SUNNEN
Nathalie SUTOR
Marc VANOLST
Christianne WICKLER





AVANT- PROPOS



Guy HOFFMANN
Président du
Conseil d'Administration



Yves BIEWER
Président du
Comité de Direction

L'année 2020 a été dominée par plusieurs événements majeurs, dont le Brexit et la pandémie de Covid-19. Il s'agit d'une année émaillée de nombreuses difficultés au cours de laquelle Banque Raiffeisen a cependant maintenu sa philosophie de première institution financière coopérative du pays, tout en proposant à sa clientèle professionnelle et privée de nouveaux produits innovants, durables et responsables. Comme les années précédentes, et tout en s'adaptant à la situation, Banque Raiffeisen est restée fidèle à ses valeurs et à l'écoute de ses clients.

L'année 2020 a été essentiellement marquée par trois événements majeurs. Si l'un d'entre eux - le résultat des élections présidentielles de novembre aux États-Unis - ouvre la porte à un espoir d'amélioration des relations UE - USA,

les deux autres ont fortement impacté toutes les facettes de notre vie.

LA CRISE DE LA COVID-19 ET SES IMPACTS

Outre le Brexit, l'autre événement marquant a bien entendu été la pandémie de Covid-19 qui a impacté, souvent en profondeur, tous les pans de notre vie. Sur le plan sanitaire, bien sûr, mais pas seulement. Les sphères familiales et relationnelles, le monde de l'éducation, les secteurs des loisirs, du sport ou de la culture, les administrations, ainsi que tout l'univers entrepreneurial et commercial ont été frappés de plein fouet par la Covid-19 et les mesures qu'elle a imposées. Là aussi, il a fallu s'adapter, parfois dans l'urgence en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Malgré ces immenses difficultés qui font que l'année 2020 restera longtemps gravée dans les mémoires, Banque Raiffeisen a

conservé intactes ses valeurs de première institution financière coopérative du pays et a poursuivi ses missions d'écoute et de soutien de sa clientèle privée ou professionnelle, comme du tissu économique du pays.

BANQUE RAIFFEISEN A FAIT PREUVE DE RÉACTION ET D'ADAPTATION

Face à la situation sanitaire, Banque Raiffeisen s'est rapidement adaptée afin de préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients tout en assurant la continuité de ses services.

Comme le souligne Guy Hoffmann, Président du Conseil d'Administration de Banque Raiffeisen, « ... Nous avons rapidement pris les mesures nécessaires au sein de notre Banque en privilégiant une plus grande flexibilité de travail pour nos collaborateurs. Au niveau organisationnel, ces changements ont représenté un challenge... Nous avons aussi tout mis en œuvre pour faciliter la vie de nos clients. Grâce à notre banque en ligne R-Net et ses fonctionnalités élargies, notre clientèle a pu effectuer toutes les opérations courantes de manière digitale. Nous sommes aussi restés à leur disposition via l'agence

online. Nous avons toujours accueilli notre clientèle dans nos agences, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Malgré la crise liée à la Covid-19, Banque Raiffeisen est restée proche de sa clientèle professionnelle et privée... ».

UN BILAN POSITIF DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉS

« La pandémie a impacté tant la vie sociale que la vie économique », poursuit Yves Biewer, Président du Comité de Direction. « Les gouvernements ont été obligés de prendre des mesures afin de soutenir leurs économies et de protéger leurs citoyens. De ce fait, leur endettement a considérablement augmenté et, aujourd'hui, malgré les campagnes de vaccination, le futur économique est toujours dominé par une certaine incertitude. Sans oublier les intérêts qui, selon les prévisions, vont rester à un niveau très bas à moyen terme. En dépit de cette situation particulièrement difficile, voire inédite dans l'ère moderne, Banque Raiffeisen a réalisé un très bon résultat dans l'ensemble de ses domaines d'activités... ».

Ce que confirme Guy Hoffmann : « ... Le résultat 2020 de Banque Raiffeisen

démontre notre stabilité et notre orientation vers l'avenir. Durant la crise, nous avons été présents afin d'épauler nos clients particuliers et professionnels en proposant rapidement des solutions adaptées...».

UNE NOUVELLE OFFRE D'ÉPARGNE-LOGEMENT EN PARTENARIAT AVEC WÜSTENROT

Malgré la période difficile actuelle, l'évolution de l'épargne-logement est en plein essor puisqu'il s'agit d'une forme d'investissement sans risque, dont les cotisations peuvent en outre être fiscalement déduites en tant que dépenses spéciales. Afin de proposer une offre attrayante à ses clients, Banque Raiffeisen s'est associée à la Caisse d'Épargne-Logement Wüstenrot.

Yves Biewer explique : « ... Nous nous réjouissons de la coopération avec Wüstenrot, une caisse d'épargne-logement établie depuis de nombreuses années au Luxembourg, qui, de par sa philosophie, tout comme notre Banque, est proche du client. Avec ce partenariat, Banque Raiffeisen est désormais en mesure de proposer une offre encore plus complète de

services bancaires et parfaitement adaptée aux besoins de nos membres.

ENGAGEMENT, RESPONSABILITÉ ET DURABILITÉ

« ... D'autre part, continue Yves Biewer, dans les années à venir, la Banque va prendre les devants sur des trends du business : la personnalisation de l'offre, la digitalisation au sens large du terme, le concept de work-life balance pour nos collaborateurs... Parallèlement, nous avons pour objectif de nous investir toujours davantage dans le développement durable. Toutes ces notions s'inscrivent dans l'ADN de notre banque coopérative... ».

Ce que confirme Guy Hoffmann : « ... L'année 2020 a aussi été l'année où nous avons développé avec grand succès notre offre de placement durable pour finalement nous positionner comme acteur bancaire principal dans le domaine. En nous basant sur des certifications reconnues à l'échelle internationale, nous sommes en mesure de fournir une formule adaptée aux besoins de chaque client qui souhaite investir de façon durable... ».

Concrètement, Banque Raiffeisen propose une gamme complète de produits et de services durables qui s'inscrivent dans une approche ESG (Environment, Social & Governance), en soutien aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies. Ces produits et services responsables et durables visent à répondre aux besoins des clients, ainsi qu'à leurs attentes en matière climatique et environnementale.

Fidèle à ses valeurs et à son engagement durable, Banque Raiffeisen est également fière de l'avancement des efforts du Comité ESG (COMESG) en matière de finance responsable et durable afin de contribuer positivement à la transition écologique.

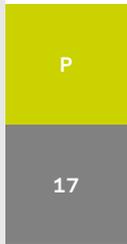
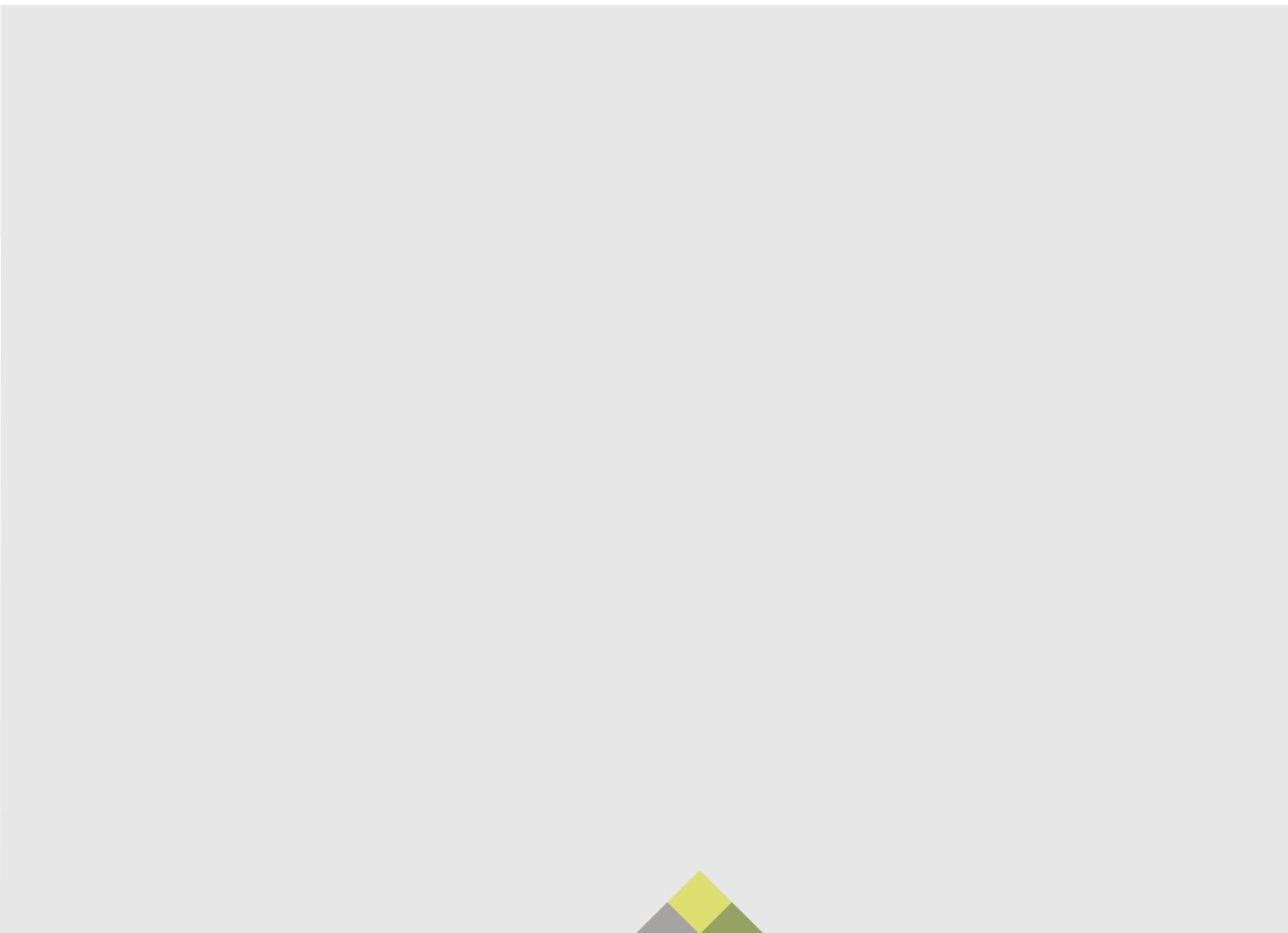
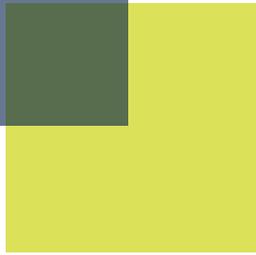
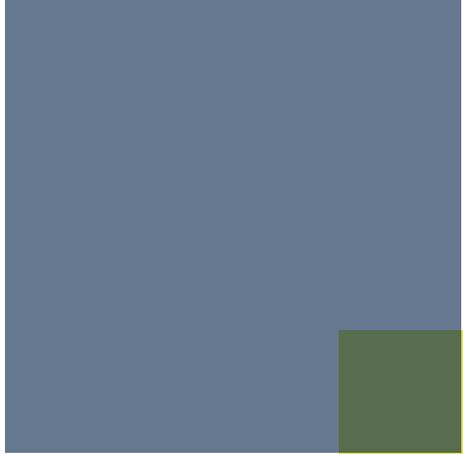
UNE STRATÉGIE AXÉE SUR LE CLIENT ET L'AVENIR

Les chiffres affichés par Banque Raiffeisen confirment que la philosophie spécifique à la Banque - une banque coopérative à taille humaine, dotée d'une structure toujours proche de sa clientèle privée et professionnelle - porte ses fruits. Les résultats démontrent aussi l'enthousiasme des collaboratrices et des collaborateurs

dont l'engagement doit encore être plus salué à l'issue d'une année marquée par de profonds bouleversements organisationnels et des mesures de sécurité sanitaire inédites. Qu'ils soient tous remerciés et qu'ils sachent que nous sommes très fiers d'eux !

Un remerciement particulier doit cependant être adressé à notre fidèle clientèle et à nos membres qui, aujourd'hui encore plus qu'hier, se montrent sensibles à nos produits et services, à nos conseils et à l'ensemble de nos engagements. Privés ou professionnels, nos clients nous confirment qu'il est important de prendre de nouvelles initiatives (notamment en matière de finance durable et responsable) et de continuer à évoluer tout en répondant aux impératifs actuels ainsi qu'aux attentes et aux besoins de chacun : particulier ou professionnel.

Pour eux, Banque Raiffeisen est et restera ce qu'elle a toujours été : une banque coopérative proche de sa clientèle, engagée et responsable, axée sur le client et orientée vers l'avenir. Autrement dit : une banque pas comme les autres !





RAPPORT DE GESTION 2020



Sur le plan économique, 2020 restera une année d'une extrême singularité, marquée par une crise inédite, globale et inégale.

Tout au long de l'année, le monde a été profondément marqué par la très forte ampleur du choc sanitaire et économique lié à la pandémie de Covid-19. Les mesures de restrictions sanitaires prises par les Etats pour enrayer la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité économique mondiale ainsi qu'une extrême volatilité des marchés financiers.

Le PIB mondial s'est contracté d'un peu moins de 4 % en 2020, soit 4 fois plus que lors de la crise de 2008, ce qui atteste de la profondeur de la chute d'activité. Mais cette moyenne mondiale masque aussi une dispersion très marquée entre secteurs, zones et pays.

Ainsi, si le Luxembourg se situe dans le peloton de tête européen, avec une contraction de son PIB estimée à 1,3 % en 2020, parmi les grands pays de la zone euro, le repli va de 5 % en Allemagne à plus de 8 % en France et 11 % en Espagne. De son côté, l'économie américaine a connu en 2020 sa pire année depuis la Seconde Guerre mondiale, la pandémie de Covid-19 ayant provoqué une contraction de 3,5 % du PIB par rapport à 2019. A l'inverse, les pays asiatiques - hors Japon - ont rapidement effacé les pertes du premier confinement et affichent des taux de croissance annuels positifs (2 % pour la Chine).

Au niveau sectoriel, certains domaines - économie digitale et secteur pharmaceutique en tête - sortent fortement

renforcés par cette crise, alors que d'autres ne survivent que grâce aux vastes plans de soutien mis en place par les différents gouvernements - secteur touristique, horesca et services non financiers notamment. Bon nombre des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises mises en place par les gouvernements au début de la crise ont été prolongées jusqu'en 2021, ce qui a permis de limiter les répercussions sur les faillites. Le nombre de faillites enregistrées au Luxembourg en 2020 est ainsi resté stable par rapport à 2019, y compris dans les secteurs les plus durement impactés. Le Statec s'attend cependant à une augmentation plus marquée du nombre de faillites en 2021, dès la levée des principales mesures de soutien. En matière d'emploi, le taux de chômage luxembourgeois a enregistré un pic à 6,9 % en avril pour s'établir à 6,4 % en fin d'année, contre 5,4 % un an auparavant.

Les interventions budgétaires massives ont également permis de limiter la perte de revenus des ménages qui, face à l'incertitude, ont renforcé leur épargne. Le taux d'épargne des ménages en zone Euro affiche une moyenne de 20 % sur l'année - avec un pic de 25 % au 2^e trimestre - à comparer à un niveau oscillant entre 12 et 13 % durant les 5 années précédentes.

D'une manière générale, les pays avancés ont été à même d'assurer un vaste soutien budgétaire aux ménages et aux entreprises, et les banques centrales ont soutenu cet effort en élargissant leurs programmes d'achats d'actifs, en soutenant le crédit bancaire et en maintenant des

taux directeurs négatifs. Ces interventions massives des banques centrales ont pu avoir un effet anesthésiant, ces dernières ayant absorbé dans leurs bilans une grande part du surcroît de dette des Etats et des entreprises. Par ailleurs, les mesures des banques centrales ont tiré les courbes des taux vers le bas, un mouvement propice à la hausse de valorisation des actifs.

Malgré un niveau de volatilité extrême, les marchés financiers ont dans l'ensemble fait preuve d'une résilience remarquable. Les émissions de titres privés ont atteint des records sur les marchés obligataires. Les mouvements de change ont été contenus. Après de sévères corrections de l'ordre de 35 à 40 % durant le premier trimestre, les marchés boursiers ont par la suite fortement rebondi, pour finalement afficher des performances annuelles en hausse aux Etats-Unis, voire en très forte hausse pour le Nasdaq, et en léger recul en Europe.

Enfin, si le marché immobilier a été mis sous pression au niveau de son segment commercial, il a été soutenu par un marché résidentiel en forte croissance: l'indice des prix des logements affiche une croissance moyenne de 5 % en zone euro et culmine à 13 % au Luxembourg, sous l'effet de taux historiquement bas et d'une demande de logements toujours supérieure à l'offre.

2020 restera donc marquée par le développement d'une pandémie aux impacts sans précédent. Plus d'un an après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité. Et les

comportements atypiques liés à cette crise sans précédent ont créé des déséquilibres majeurs (envolée du poids de la dette publique, hausse spectaculaire de l'épargne des ménages, faible ajustement de l'emploi, élargissement de la fracture sociale) dont la résorption façonnera les trajectoires économiques futures.

Dans ce contexte, il s'agira pour le secteur bancaire de faire preuve de prudence, de résilience et de solidarité, tout en préparant la nouvelle normalité du monde d'après. Plus que jamais, Banque Raiffeisen veillera à assurer la pérennité de son modèle d'affaires et de ses valeurs, avec l'ambition de faire partie de la solution pour un redressement économique durable et équitable.

ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF : GESTION DE LA CRISE

Dès les prémices de la crise, la Banque a suivi attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation de la Covid-19 à travers le monde. Durant le mois de février, alors que le virus se répandait en Europe, le Comité de Direction a activé une cellule opérationnelle et un comité de crise, dont la mission première était d'assurer la continuité des activités essentielles dans un cadre renforcé de sécurité pour ses clients, son personnel et ses partenaires.

La continuité des différentes activités de la Banque au service de ses clients a pu être assurée dès le début de la période de confinement grâce à la mise en place de plusieurs mesures spécifiques : séparation



des équipes sur le lieu de travail, télétravail pour la majorité des collaborateurs, ouverture des agences bancaires sur rendez-vous, renforcement des services et du support à la clientèle à distance, organisation des événements en distanciel, mise en place d'équipements de protection, etc. Un nombre restreint d'agences a été fermé, leur activité étant reportée sur d'autres agences.

Pour accompagner ce dispositif, d'importants moyens informatiques ont été déployés afin d'assurer des niveaux de service, de performance et de sécurité digitale renforcés.

Au-delà de ces mesures, la Banque a immédiatement adapté la fréquence de suivi de ses principaux risques aux regards de la situation et a maintenu un dialogue permanent avec les autorités de contrôle prudentiel, CSSF et BCL.

La Banque a également pris part aux mesures gouvernementales de soutien aux entreprises et aux ménages. Ainsi, plus de 1500 clients Raiffeisen directement touchés par la crise ont pu bénéficier d'un moratoire sur le remboursement de leur prêt ou bénéficier d'un prêt « Covid » avec ou sans garantie de l'Etat.

Notons enfin que, durant cet exercice, la Banque a renforcé ses fondements en matière de liquidité et de solvabilité. L'évolution observée en 2020 des principaux facteurs de risques n'a ainsi pas mené à une détérioration des fondamentaux de la Banque.

BILAN

Au 31 décembre 2020, le total du bilan présente une hausse de 8,2 % par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 9 641 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) affichent une progression record de 593 millions d'euros, soit 7,6 %. Cette croissance provient pour deux tiers de l'épargne des ménages et reflète l'incidence des programmes d'aide financière du gouvernement et la chute du niveau de dépenses privées durant la crise. A titre de comparaison, la collecte totale de dépôts auprès des ménages affiche une hausse de 6,5 % sur l'ensemble de la place.

Par ailleurs, le placement de 15 millions d'euros de parts bénéficiaires (passifs subordonnés assimilables à du capital additionnel Tier 1), combiné à la mise en réserve des bénéfices annuels, ont permis à la Banque de renforcer son niveau de solvabilité et ainsi répondre aux exigences accrues du régulateur tout en poursuivant le développement de ses activités de financement.

À l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle (opérations de crédit-bail comprises) affiche une progression soutenue de 499 millions d'euros, soit 7,5 % par rapport au 31 décembre 2019. Cette croissance traduit la volonté de la Banque de jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale.

Ainsi, plus de 60 % de la croissance provient de prêts aux clients particuliers, principalement pour l'acquisition ou la construction de nouveaux logements (en grande majorité au profit de jeunes primo accédants). Cette activité n'a été que faiblement impactée par la crise.

En parallèle, la Banque a continué à soutenir le secteur professionnel, comme en témoigne la progression constante des volumes de prêts accordés aux entreprises ainsi qu'aux entités publiques luxembourgeoises (+9 % par rapport à 2019).

Compte tenu de l'évolution combinée du passif et des crédits à la clientèle, les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) affichent une croissance de 10 % par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution se traduit par une diminution des placements en valeurs mobilières et en dépôts interbancaires - conséquence directe des mesures de politique monétaire - et par une nette augmentation de la réserve de liquidité déposée auprès de la Banque centrale du Luxembourg.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les résultats de la Banque ont affiché une bonne résistance durant cette année atypique grâce à une exposition limitée aux activités les plus impactées par la crise, à une politique historiquement prudente en matière de risques et à la résilience de son modèle d'affaires.

En 2020, la Banque a enregistré un résultat d'intérêts net en croissance de 6,2 % grâce à la croissance des volumes - résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits. Par ailleurs, la pression constante du marché sur les taux des opérations de crédits a pu être contenue par l'adaptation de la rémunération sur l'épargne et les dépôts de la clientèle.

Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice 2019, sous l'impulsion des activités de financement et de placement. Cette dernière a pleinement profité de la forte activité boursière enregistrée durant les premier et dernier trimestres de l'année, combinée à une belle croissance des dépôts titres de la clientèle (11 %). Compte tenu du contexte, les formules de gestion ont été particulièrement performantes, tant en terme de volume (en hausse de 20 %) que de rendement net pour le client (entre 2 % et 5,5 % selon les directives).

À l'inverse, les activités de paiement ont été directement impactées par les mesures de restriction sanitaire, avec une réduction drastique des opérations réalisées aux guichets, des retraits de

billets aux distributeurs et des paiements par carte de crédit à l'étranger, pour ne citer que quelques exemples. De même, le montant des commissions encaissées sur le placement de produits d'épargne logement a été négativement impacté par la fin du partenariat avec Bausparkasse Schwäbisch Hall durant le second trimestre.

Au vu de ces éléments et en l'absence d'élément significatif impactant le résultat d'opérations financières, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression annuelle de 5,7 %.

Les coûts d'exploitation de la Banque sont restés stables par rapport à l'exercice 2019. La crise sanitaire a en effet provoqué un retard conséquent dans les recrutements (effectif moyen en baisse de 3,6 %) et a engendré des économies temporaires en matière de frais de personnel (en diminution de 3,1 %). Ces

éléments ont été compensés par une augmentation des charges informatiques, suite à l'utilisation accrue des outils digitaux, au renforcement de la sécurité informatique et à la transformation en cours du système informatique de la Banque.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 14 millions d'euros. Ce montant permet de couvrir l'intégralité des risques de crédits identifiés au courant de l'année, tant sur les engagements de certains débiteurs spécifiques que sur les engagements des secteurs d'activité les plus durement touchés par la crise sanitaire.

À la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2020 un résultat de 18,8 millions d'euros, en augmentation de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 reste stable à 0,19 %.

Ce résultat, combiné au lancement d'un nouveau plan stratégique en 2021, donnera à la Banque les moyens et l'ambition nécessaires pour pérenniser son modèle d'affaires, renforcer ses valeurs et accompagner activement le redéploiement durable de son écosystème. Ces évolutions se réaliseront dans le souci permanent pour la Banque de privilégier une relation de proximité, de respect et de confiance avec ses clients, membres coopérateurs, employés et partenaires.

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET DE L'ENTITÉ BANQUE RAIFFEISEN AU 31.12.2020

Compte tenu du bénéfice net de l'exercice 2020 qui s'élève à 18.779.525,32 EUR, de l'affectation obligatoire à la réserve légale de 10.282,50 EUR et de la rémunération réservée aux parts bénéficiaires de 17.260,27 EUR, le bénéfice disponible à répartir s'élève à 18.751.982,55 et sera affecté comme suit :

- Fonds de réserve de catégorie A :
12.588.411,10 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
7.860.245,58 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B :
4.740.636,28 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
2.960.068,99EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C :
1.422.935,17 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
888.485,43 EUR)

Événements postérieurs à la clôture

En ce début d'année 2021, la situation sanitaire reste le principal facteur déterminant de l'activité économique. La Banque maintient dans ce contexte un suivi attentif de l'évolution de la crise. Compte tenu de sa saine situation de liquidité et de solvabilité et de la nature de ses activités, la Banque est confiante que la pérennité de ses services ne sera pas mise en cause. La Banque continuera ainsi d'accompagner et de supporter ses clients dans leurs efforts de dépassement de la crise et de redressement après-crise.

Aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020, et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.





LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE



PARTICULIERS

Si l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire mondiale, Banque Raiffeisen a rapidement pris les mesures nécessaires afin de maintenir la continuité de ses services tout en offrant une protection adéquate tant à l'ensemble de ses collaborateurs qu'à ses clients.

Banque Raiffeisen est restée proche de ses clients et a maintenu l'accessibilité de ses agences à sa clientèle privée et professionnelle, dans le strict respect des règles sanitaires. La Banque a proposé des alternatives telles que le support renforcé de l'agence online ou l'application R-Net pour la gestion 24/7 des opérations bancaires courantes. À côté de cela, tous les conseillers ont redoublé d'efforts pour maintenir le contact avec les clients et veiller au traitement des demandes.

PRÊTS IMMOBILIERS

La progression des crédits à la clientèle, y compris les opérations de crédit-bail, conforte la place d'acteur de référence de Raiffeisen dans le financement de l'économie locale. Malgré la crise de la Covid-19, le marché de l'immobilier résidentiel sur le territoire luxembourgeois est resté actif. Ainsi, plus de 60% de la croissance provient de prêts aux clients particuliers principalement pour l'acquisition ou la construction de nouveaux logements. Si le marché de l'immobilier

a connu une hausse des prix, les taux d'intérêt sont restés bas et ont contribué à l'attrait de l'investissement dans l'immobilier.

Banque Raiffeisen continue à être un partenaire de choix pour l'acquisition d'un bien immobilier au Luxembourg. Grâce à l'offre R-Logement, les clients Raiffeisen bénéficient d'un accompagnement sur mesure et d'un conseil structuré autour des différentes formules de prêts, ainsi qu'en matière d'aides étatiques, d'assurances ou d'optimisation fiscale possibles.

REFONTE DE LA BANQUE EN LIGNE R-NET

2020 a aussi été l'année du lancement de la nouvelle banque en ligne R-Net. En effet, si l'application a permis aux clients de la Banque de continuer à aisément gérer leurs opérations courantes à distance, de nouvelles fonctionnalités se sont ajoutées.

En plus d'une navigation et d'un outil de messagerie plus intuitifs, l'application présente les données personnelles et de contact du client, modifiables directement dans le système. L'application offre désormais aussi la possibilité de définir un compte favori, d'en visualiser le solde et de le définir par défaut pour tous les paiements.



Pour plus de confort, la page d'accueil a été personnalisée et offre une vue d'ensemble de la situation du compte favori ainsi que des encours des cartes qui y sont liées. Pour aider le client à trouver la solution qui correspond à ses besoins, R-Net lui permet de consulter l'ensemble des produits et services de la banque avec un guide en ligne. L'application lui offre désormais aussi la possibilité de faire une simulation de prêt immobilier ou encore de capacité d'emprunt.

La clientèle professionnelle profite également de nouveautés comme la fonctionnalité des documents bancaires en paperless.

INVESTIR DE MANIÈRE DURABLE, C'EST BIEN INVESTIR

Banque Raiffeisen propose l'offre la plus complète en matière de solutions de placement durables. Une large campagne de communication a été lancée dans le but d'informer le public du grand choix

en solutions d'investissement s'inscrivant dans une approche ESG (Environment & Social & Governance). Au travers de cette nouvelle gamme durable, Raiffeisen s'adresse directement à des personnes qui souhaitent se constituer un patrimoine, tout en construisant un avenir plus responsable, écologique et social.





PARTICULIERS

ACTION DE FIN D'ANNÉE "SHARING LOVE TOGETHER"

À l'occasion des fêtes et afin de clôturer une année difficile sur une note bienveillante et positive, Banque Raiffeisen a lancé une action de fin d'année sous le signe de l'amour. En tant que banque coopérative, les clients et leur environnement social et économique se trouvent au cœur des priorités de Banque Raiffeisen. Avec cette campagne, Raiffeisen a souhaité mettre en lumière l'amour et l'amitié qui nous unissent au quotidien, et ce malgré la distanciation, maître-mot dans la lutte contre la Covid-19. Afin de souligner ce message fort, Raiffeisen a également mis en jeu un dîner pour 10 personnes à déguster ensemble tout en restant chacun chez soi.

R-ECO : UN PRÊT PERSONNEL ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Consciente des énormes enjeux écologiques et sociaux qui se jouent actuellement, la Banque a décidé de contribuer de manière concrète à la durabilité en élargissant son offre de produits et services responsables et durables.

C'est dans ce contexte que Banque Raiffeisen propose désormais à ses clients un prêt personnel R-Eco qui se concentre sur le financement d'un projet de réduction de la consommation énergétique d'une habitation (pompe à chaleur, système photovoltaïque, remplacement d'une chaudière, vitrage à haut rendement, toiture verte, chauffage à bois ou isolation

ENVIE DE PASSER
AU VERT? NOUS VOUS
ACCOMPAGNONS.



intérieure/extérieure) ou l'acquisition d'un véhicule neuf écologique (voiture électrique ou hybride éventuellement avec installation d'une borne de recharge, voiture à pile à combustible à hydrogène, motorcycle électrique, vélo conventionnel ou pedelec).

Pour les clients souscrivant un prêt R-Eco, les avantages proposés par Banque Raiffeisen sont nombreux : un montant pouvant aller jusqu'à 50.000 euros maximum, une durée de remboursement comprise entre 12 et 60 mois avec des mensualités constantes basées sur un taux fixe encore plus intéressant, une possibilité de déduction fiscale des intérêts débiteurs (à hauteur de 672 euros par personne au sein du ménage) et la possibilité de souscrire une assurance solde restant dû.

En proposant à ses clients le prêt personnel R-Eco à vocation écologique, Banque Raiffeisen entend plus que jamais répondre aux besoins et aux priorités de sa clientèle, mais aussi devenir un acteur majeur de la finance écologique, responsable et durable au Luxembourg.

NOUVEAU PARTENARIAT AVEC WÜSTENROT

Considéré comme un investissement sans risque dont les cotisations peuvent être fiscalement déduites comme dépenses spéciales, l'épargne-logement présente de nombreux avantages. Elle est en pleine évolution et en plein essor. Dans cette optique, Banque Raiffeisen a entamé une collaboration avec la Caisse d'Épargne-Logement Wüstenrot, succursale de Wüstenrot Bausparkasse AG, qui est établie depuis plusieurs années au Luxembourg. Grâce à ce partenariat, Banque Raiffeisen propose désormais une offre encore plus complète de services bancaires parfaitement adaptée aux besoins de ses membres et de ses clients ; les conseillers de la Banque restent toujours disponibles pour aider le client à trouver un financement adapté à son projet immobilier.

PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

Le partenariat entre Banque Raiffeisen et POST Luxembourg constitue un atout majeur et permet de répondre encore mieux aux besoins tant des clients Raiffeisen que POST en offrant par exemple la gratuité des retraits sur un réseau bancomat élargi ou encore des virements électroniques sans frais d'un compte courant POST vers un compte Raiffeisen et vice versa. Les clients POST profitent en plus d'une offre de produits et services bancaires enrichie : Depuis leur banque en ligne eboo, ils peuvent souscrire et gérer un compte d'épargne R-TOP et introduire une demande de prêt personnel. Ils ont également la possibilité d'effectuer leurs transactions courantes dans les agences complètes Raiffeisen.

UN MEMBERSHIP EN CONSTANTE PROGRESSION

La communauté Raiffeisen continue de s'agrandir. En 2020, la Banque qui compte désormais 40.503 membres a accordé à ces derniers des avantages OPERA pour un montant total de 1,2 million d'euros en hausse de 9,4 % par rapport à l'année précédente. En effet, les besoins financiers des membres et leur environnement social et écologique sont au centre des priorités de la Banque. C'est justement cette relation de confiance, entretenue sur le long terme, qui constitue la pierre angulaire du succès du membership de la Banque.

Grâce à l'offre OPERA PLUS, nos membres profitent de nombreux avantages et peuvent notamment payer leur cotisation mensuelle entièrement grâce aux points OPERA qu'ils cumulent tout au long de l'année.

Afin de développer l'aspect coopératif, Banque Raiffeisen propose à ses membres la souscription de parts bénéficiaires. Ces titres constituent une opportunité d'investissement intéressante pour les clients membres et permettent de surcroît de contribuer au développement de la Banque et de l'économie nationale.





ENTREPRISES

Malgré deux premiers mois encourageants au niveau des métiers professionnels, l'année 2020 a été marquée par la crise de la Covid-19.

Dans ce contexte, les efforts pour soutenir la clientèle des entreprises et des indépendants ont été extraordinaires et Banque Raiffeisen a entre autres co-signé deux conventions entre banques luxembourgeoises, sous le pilotage de l'ABBL : d'un côté, la Convention des moratoires privés des banques avec son extension respective, d'autre part, l'initiative multi-banques, pour la mise en place d'une Convention entre les banques et le Ministère des Finances/Trésor public relative à la Loi de garantie de l'État luxembourgeois pour aider sur un plan financier les entreprises artisanales et les PME à résister à cette crise majeure, mais aussi de soutenir la stabilisation de l'économie nationale et de poser les bonnes bases pour une relance économique post-Covid-19 dès 2021.

Par conséquent, Banque Raiffeisen a traité un nombre conséquent de dossiers et de demandes de crédit et elle a pu trouver un appui exemplaire au niveau des mutualités et des acteurs étatiques tels que la SNCI et plus particulièrement, la Mutualité de Cautionnement. Cette collaboration proactive et main dans la main avec ces acteurs a permis d'assumer un volume extraordinaire de dossiers professionnels et de répondre de manière rapide et efficace à toutes les demandes de soutien des activités d'artisanat et de PME locales,

un marché que la Banque développe dans une optique stratégique durable depuis des années pour jouer un rôle actif confirmé dans l'économie luxembourgeoise.

Au niveau de la promotion immobilière, Banque Raiffeisen a constaté une croissance soutenue les premiers mois de l'année. L'activité a cependant été freinée en été par le nombre d'incertitudes du marché liées à la crise de la Covid-19. Cela a amené la Banque à orienter encore plus ses nouveaux engagements vers le marché immobilier privé, en réduisant le volume de nouveaux dossiers au niveau des surfaces commerciales et des bureaux, partant d'une réflexion stratégique que le télétravail pourrait changer durablement le business model du secteur tertiaire luxembourgeois. Face à un choix relatif au nombre soutenu de projets proposés d'un côté par des clients connus de longue date et, de l'autre, par des acteurs moins connus et souvent à connotation internationale, la stratégie commerciale et la politique de crédit, combinée à une saine gestion de limites a poussé Banque Raiffeisen à se concentrer davantage sur la clientèle existante avec des projets récurrents dans une perspective à long terme.

L'évolution du portefeuille crédits de la clientèle institutionnelle a été particulièrement marquée par des financements d'envergure majeure et d'intérêt national, contractés notamment avec le SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre) dans le contexte des travaux d'extension et de modernisation





des nouvelles infrastructures de la station de traitement d'eau potable à Eschdorf à partir du réservoir naturel du lac de la Haute Sûre. Créé par la loi du 31 juillet 1962, le SEBES a pour mission de renforcer l'alimentation du pays en eau potable pour assurer sur le long terme une consommation plus importante liée à l'expansion de la population locale et à une consommation accrue par habitant et aussi au niveau des entreprises. En tant qu'acteur essentiel de ce secteur couvrant plus de 80 % du territoire, le SEBES a bénéficié d'un financement à moyen terme en deux tranches, en 2019 et 2020, en préfinancement d'une enveloppe financière portée à terme par l'État suivant un plan pluriannuel du Fonds pour la gestion de l'eau à Luxembourg.

Par ailleurs, un grand nombre de financements de projets liés à la production

d'énergie photovoltaïque – dont le plus important a été en 2020 celui au niveau du Verband, sur le site du nouveau siège à Colmar-Berg – ont été soutenus par la Banque dans un esprit socialement responsable.

Dans l'optique d'accompagner à long terme les associés historiques de Banque Raiffeisen, une ligne de financement dans le cadre d'un projet d'investissement pour Vinsmoselle pour la construction du nouveau hall de stockage à Wellenstein a été accordée. Cette ligne de financement est l'occasion de témoigner à nos membres que Banque Raiffeisen joue pleinement son rôle de partenaire privilégié du secteur agricole et viticole, et restera un acteur incontournable de ces activités professionnelles en équilibre avec la nature, en soutenant de nombreuses initiatives privées.





BANQUE PRIVÉE

En 2020, les marchés boursiers ont été fortement impactés par l'évolution de la Covid-19 et les attentes des investisseurs relatives à la reprise économique. Ainsi, à la mi-mars, avec la propagation du virus en Europe et aux États-Unis, les principaux marchés boursiers ont connu une baisse de plus de 30 %. Les politiques monétaires accommodantes des banques centrales et les aides publiques substantielles qui ont suivi ont réussi à redonner de l'espoir aux investisseurs qui ont favorisé les actions « stay-at-home ». En fin d'année, ce sont les résultats des élections présidentielles américaines et le début des campagnes de vaccination dans différents pays qui ont soutenu l'optimisme des marchés. Plusieurs indices, dont le Nasdaq, le S&P 500 et le MSCI World, ont atteint de nouveaux records historiques en 2020.

Parallèlement, les rendements monétaires ont continué à enregistrer leurs plus bas historiques, incitant les investisseurs à la recherche de rendements positifs à se positionner dans les marchés boursiers. Les conditions économiques et monétaires ont ainsi encouragé une hausse du volume des transactions boursières.

De son côté, la Banque a noté l'attrait de ses services de conseil. Toutes les formules proposées - du conseil sur demande à la gestion discrétionnaire - ont été favorablement accueillies par la clientèle. Ce succès est reflété par la hausse de 19 % du nombre de contrats, la progression de l'encours total de 16 % et l'augmentation des commissions de 12 %. Au niveau des produits, une demande

croissante pour les actions, ETFs et fonds a été observée au détriment des produits liés au taux d'intérêt. En matière de performance, la robustesse du processus de sélection des fonds « Best-of » a encore une fois démontré sa pertinence. Pour la gestion discrétionnaire, des résultats positifs pour chaque directive, dépassant ceux des indices de référence respectifs, ont été constatés en 2020.

Banque Raiffeisen, restant toujours à l'écoute et proche de ses clients, a convié ces derniers à des conférences au sein des agences en début d'année. Ces séances représentaient une bonne opportunité pour les investisseurs de s'informer sur les marchés et l'évolution de l'offre durable de la Banque. À partir de mars 2020, les événements prévus pour la clientèle, dont la conférence thématique organisée en collaboration avec Vontobel, ont dû être annulés en raison du contexte sanitaire. La Banque a néanmoins trouvé des moyens de rester en contact étroit avec ses clients et de les accompagner pendant cette phase de volatilité accrue des marchés.

UNE OFFRE COMPLÈTE EN MATIÈRE DE SOLUTIONS DE PLACEMENTS DURABLES

Conformément à son approche responsable et son souhait de devenir un acteur de référence au Luxembourg en matière de placements durables, Banque Raiffeisen a maintenu ses efforts afin d'élargir sa gamme de produits. Aujourd'hui, la Banque propose l'offre la plus complète en matière de finance durable et constate que les produits durables montrent depuis quelque

temps une tendance de surperformance par rapport aux produits conventionnels. Pour la Banque, ceci s'explique par des sociétés plus innovatrices qui ont une meilleure utilisation des ressources (E), des employés plus motivés (S) et une meilleure gestion du risque (G) de même que par des flux financiers croissants vers les produits ESG.

En se basant sur des certifications reconnues à l'échelle internationale, Raiffeisen propose dès lors une formule adaptée à chaque client souhaitant investir de manière responsable. Les diverses solutions vont d'un plan d'épargne par

fonds durables jusqu'à une directive de gestion discrétionnaire « sustainable », en passant par des fonds d'investissement gérés activement et certifiés LuxFLAG ESG, Febelfin QS ou « Act ESG », des Exchange Traded Funds (ETFs) SRI, des produits structurés certifiés « Act ESG », de l'or « Fairtrade » ou des Green Bonds.

Les clients de la Banque ont encore une fois témoigné de leur intérêt pour ces produits et services. À titre illustratif, les contrats R-Gestion « Sustainable » représentaient plus de 55 % des nouveaux contrats R-Gestion en 2020.



RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2020, l'effectif global totalise 639 employés, ce qui représente une diminution de 24 personnes en un an. 42 personnes ont rejoint les équipes de la Banque en 2020. Les collaborateurs de Raiffeisen représentent 274 femmes et 365 hommes et totalisent 13 nationalités différentes. L'âge moyen des collaborateurs est de 41,5 ans. Le collaborateur le plus jeune a 19 ans tandis que le plus âgé a 64 ans.

La Politique Ressources Humaines, ambitieuse, moderne et responsable, a évolué pour mettre l'accent sur l'accompagnement des collaboratrices et des collaborateurs dans les changements

qu'ils rencontrent (notamment les défis liés à la transformation digitale de la société, à l'évolution des attentes et des comportements des clients ou encore des conditions de travail) et leur implication dans l'évolution de la Banque dans un contexte en perpétuel changement.

La possibilité de mobilité interne continue à rencontrer un réel succès. Ainsi, 129 mobilités internes ont été recensées en 2020. Cette approche permet aux collaboratrices et collaborateurs de profiter d'opportunités de carrière au sein de la Banque et ainsi de mettre à profit leurs compétences de façon plus ciblée.

La crise sanitaire ayant restreint le nombre de formations en présentiel, le service R-Academy a dû adapter le format de ses formations afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur tout au long de l'année. 1.191 heures de formation ont donc été données par vidéoconférence contre 1.587 heures en présentiel. La R-Academy développe en parallèle des outils de formation innovants alliant apprentissage et jeu en format 100 % digital.

Afin de booster la motivation et l'engagement de ses collaborateurs, la Banque a créé en 2020 la fonction de Happiness Officer. Informer, impliquer et valoriser les collaborateurs est l'objectif principal de cette initiative.

Le programme « Talentmanagement » reste une initiative phare de la Banque pour valoriser les jeunes collaborateurs à haut potentiel en leur offrant une formation adaptée afin de développer leurs connaissances et les faire évoluer au sein des différents métiers de la Banque. Les membres du « Talentmanagement » sont amenés à travailler sur des projets stratégiques, présentés aux membres du Comité de Direction et analysés pour une implémentation éventuelle par les membres du R-Innovation-Camp.

En 2020, la Banque a créé sa propre start-up interne, nommée R-Innovation-Camp. Elle permet aux collaborateurs de participer activement au développement de la Banque. Un appel à candidature a été lancé début 2020. Près de 40 collaboratrices et de collaborateurs ont postulé pour devenir membre du R-Innovation-Camp. 17 membres du R-Innovation-Camp ont

été sélectionnés tout en respectant des critères de parité au niveau de l'âge, du sexe et de la représentativité des différents métiers de la Banque. Les membres du R-Innovation-Camp sont appelés à analyser, développer et mettre en place des projets innovants permettant à la Banque de se démarquer face à la concurrence et rester dans l'air du temps.

Le R-Innovation-Camp permet aux collaborateurs, s'ils le souhaitent, de s'engager activement pour assurer l'avenir de la Banque en développant leurs propres idées créatives. Afin de mener à bien leurs missions, les membres peuvent compter, lors de leurs réunions bimensuelles de brainstorming, sur l'appui d'experts en interne, de formateurs externes et des membres du Beirat, organe consultatif de la Banque.

Faire des collaborateurs des ambassadeurs de la Banque : voici l'objectif du programme « Ambassadeurs ». Depuis 2020, les collaborateurs ont la possibilité de s'inscrire à un programme regroupant formations et libre accès à tous les événements de la Banque et autres, afin de représenter la Banque à l'extérieur. Ce programme vise à augmenter l'engagement des collaborateurs tout en leur donnant la possibilité de partager l'expérience Raiffeisen avec un de leurs proches, mais aussi de leur donner l'accès à des formations pour perfectionner leur relationnel et à des conférences pour améliorer leurs connaissances. Compte tenu de la situation sanitaire, le programme n'a pas encore pu connaître les débouchés qui lui ont été attribués.



INFRASTRUCTURES

Donnant la priorité au conseil et à la proximité avec ses clients, Banque Raiffeisen poursuit ses efforts en matière de modernisation systématique de ses agences et d'implémentation dans les zones actives et attractives du pays. Banque Raiffeisen a entrepris des travaux de modernisation dans certaines agences afin de mettre davantage l'accent sur le conseil client. Par ailleurs, de nouvelles agences sont en cours de construction

à Bascharage, Differdange et Esch-Belval. Parallèlement, des travaux de modernisation ou de reconstruction sont prévus en 2021 sur les sites de Niederanven, Wiltz et Weiswampach. Si la plupart des agences sont encore équipées d'un guichet, d'autres comme la future agence rénovée de Weiswampach disposent de distributeurs cash in/cash out afin de créer un espace convivial et propice au conseil personnel.



PROJETS

SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION (SFDR)

Au cours de l'année 2020, Banque Raiffeisen a mis en place un groupe de travail regroupant les spécialistes de la Banque Privée, la Compliance, le Marketing et d'autres départements concernés afin de se préparer à l'entrée en vigueur de la « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) en mars 2021.

Cette réglementation européenne vise à améliorer la transparence dans les marchés financiers au sujet de la durabilité afin d'éviter le « green-washing » et requiert, entre autres, la classification des produits financiers en 3 catégories.

Sous l'article 6, sont classifiés les produits financiers avec une transparence au niveau de l'intégration des risques en matière de durabilité.

Sous l'article 8, sont regroupés les produits financiers qui font la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et sous l'article 9, les produits financiers dont l'objectif poursuivi est l'investissement durable.

AFFINITY CARDS

Banque Raiffeisen lance une initiative novatrice mettant davantage en lumière la durabilité dans sa stratégie et ses produits, en introduisant une nouvelle et unique gamme de cartes de crédit Visa durables au Luxembourg. En utilisant ces nouvelles cartes, les clients et membres de Raiffeisen participeront sur le long terme et de manière



concrète à l'effort de reboisement des forêts au Luxembourg et au Bangladesh.

Cette nouvelle gamme de cartes de crédit durables, disponibles en version Basic, Classic, Gold et Platinum, a été officiellement lancée en mars 2021. Pour chaque 200^{ème} transaction effectuée par le client au moyen de l'une de ces nouvelles cartes de crédit Visa, Banque Raiffeisen s'engage - en partenariat avec la Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt et l'ONG Friendship Luxembourg - à planter un arbre. L'objectif est ambitieux : planter au minimum 15.000 arbres chaque année au Luxembourg et au Bangladesh. Cette initiative permet à Raiffeisen d'apporter une contribution écologique au Luxembourg, sans pour autant négliger la problématique globale.

Par ailleurs, afin d'accroître l'impact de l'opération et d'augmenter le nombre d'arbres à planter, chaque membre de la Banque pourra apporter sa contribution personnelle en échangeant 1.000 points OPERA contre la plantation d'un arbre supplémentaire.





MOLCONCOURS

Le Molconcours est le concours annuel de dessins organisé par Banque Raiffeisen. Ouvert aux jeunes de 4 à 12 ans et placé sous le haut patronage du Ministre de l'Éducation Nationale, ce concours international réunit des jeunes issus de 7 pays : Luxembourg, Allemagne, Suisse, Autriche, France, Italie et Finlande. Avec l'organisation de cet événement, Banque Raiffeisen reste fidèle à ses valeurs et témoigne une nouvelle fois de sa volonté d'établir des relations fortes et durables avec l'ensemble de ses clients, notamment les enfants et adolescents.

Pour sa 50^e édition placée sous le thème « Glück ist », le Molconcours a rassemblé 8.572 dessins, témoignant ainsi de l'intérêt des jeunes pour cet événement.





RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlements, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 7 116,3 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 55,8 millions.

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités de la Banque consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues,

COMMENT CES ÉLÉMENTS CLÉS ONT-ILS ÉTÉ ADRESSÉS DURANT NOTRE AUDIT

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein de la Banque pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière.

Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- Le processus d'identification des créances douteuses ;
- Le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- La revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- Le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- La détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.



Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par la Banque pour la détermination des corrections de valeur et nous nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par la Banque lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant,

des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Banque, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers

consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2020 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 9 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.





BILAN

Au 31 décembre 2020

ACTIF	2020	2019
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux Note 4.1	1 292 234 151,18	823 178 282,94
Créances sur les établissements de crédit :		
a) à vue	39 994 595,80	30 399 626,48
b) autres créances	42 695 759,16	162 462 721,95
Note 4.1	82 690 354,96	192 862 348,43
Créances sur la clientèle Notes 4.1, 4.10, 4.12, 4.30	6 972 808 232,47	6 478 107 890,74
Opérations de crédit-bail Notes 4.1, 4.2, 4.10, 4.30	143 488 556,20	138 803 428,61
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :		
a) des émetteurs publics	492 567 325,45	524 613 887,25
b) d'autres émetteurs	556 645 701,15	655 748 157,45
Notes 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 049 213 026,60	1 180 362 044,70
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable Notes 4.3, 4.5	8 792 864,39	8 808 012,47
Participations Notes 4.3, 4.5, 4.8	1 835 003,74	550 522,17
Parts dans des entreprises liées Notes 4.3, 4.6, 4.8	23 578 024,89	23 578 024,89
Actifs incorporels Note 4.8	7 941 694,67	7 753 674,07
Actifs corporels Notes 4.8, 4.9	40 139 089,84	42 163 127,40
Autres actifs Note 4.7	6 472 343,97	3 839 147,45
Comptes de régularisation Note 4.4	12 026 334,99	11 971 012,35
TOTAL DE L'ACTIF	9 641 219 677,90	8 911 977 516,22

(chiffres exprimés en euros) L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

PASSIF	2020	2019
Dettes envers des établissements de crédit :		
a) à vue	12 473 183,92	15 208 744,51
b) à terme ou à préavis	523 900 000,00	423 900 000,00
Note 4.14	536 373 183,92	439 108 744,51
Dettes envers la clientèle :		
a) dépôts d'épargne	1 519 037 589,67	1 477 116 984,29
b) autres dettes	6 866 239 854,93	6 270 475 177,37
<i>ba) à vue</i>	<i>5 062 201 092,31</i>	<i>4 625 636 169,98</i>
<i>bb) à terme ou à préavis</i>	<i>1 804 038 762,62</i>	<i>1 644 839 007,39</i>
Notes 4.14, 4.20	8 385 277 444,60	7 747 592 161,66
Dettes représentées par un titre :		
- bons et obligations en circulation	9 224 965,34	53 481 609,32
Note 4.14		
Autres passifs		
Note 4.15	27 280 202,11	25 572 071,16
Comptes de régularisation		
Note 4.4	26 663 615,91	24 800 479,73
Provisions :		
a) provisions pour impôts	18 096 396,39	16 145 564,43
b) autres provisions	55 291 836,07	56 976 267,53
Notes 4.17, 4.29, 4.34	73 388 232,46	73 121 831,96
Passifs subordonnés		
Notes 4.14, 4.16	105 000 000,00	90 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves		
Note 4.18	32 014 609,75	31 184 116,67
Fonds pour risques bancaires généraux		
	10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises		
Note 4.19	1 163 150,00	1 060 325,00
Réserves		
Note 4.19	415 413 527,59	398 050 152,78
Résultat de l'exercice		
Note 4.19	18 779 525,32	17 364 802,53
TOTAL DU PASSIF	9 641 219 677,90	8 911 977 516,22

P

45

HORS-BILAN	2020	2019
Passifs éventuels	596 650 325,11	504 405 049,19
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>155 724 371,21</i>	<i>126 383 367,51</i>
Note 4.22		
Engagements	1 345 083 867,61	1 312 685 214,67
Notes 4.23, 4.30		



COMPTE

de profits et pertes

CHARGES	2020	2019
Intérêts et charges assimilées Note 4.16	13 389 402,06	21 871 807,70
Commissions versées	2 920 523,80	2 397 723,37
Frais généraux administratifs :		
a) frais de personnel Notes 4.31, 4.32	59 003 667,42	60 875 283,47
<i>dont :</i>		
- salaires et traitements	49 001 208,32	50 014 678,77
- charges sociales	8 119 771,29	8 365 717,45
<i>dont :</i>		
- charges sociales couvrant les pensions	5 694 793,73	5 940 172,81
b) autres frais administratifs Note 4.33	33 735 846,50	32 412 281,16
	92 739 513,92	93 287 564,63
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels	9 121 960,95	8 640 511,90
Autres charges d'exploitation Note 4.28	3 655 040,85	3 149 916,68
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements Notes 4.1, 4.22, 4.23	22 898 244,67	20 757 719,45
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	176 723,06	695 742,00
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	999 476,96	1 804 748,22
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels Note 4.29	6 267 643,56	6 028 620,55
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	416 014,62	504 113,76
Résultat de l'exercice Note 4.19	18 779 525,32	17 364 802,53
TOTAL CHARGES	171 364 069,77	176 503 270,79

(chiffres exprimés en euros) L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Au 31 décembre 2020

PRODUITS	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	123 458 830,53	125 512 036,11
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>4 320 009,61</i>	<i>6 005 873,14</i>
Revenus de valeurs mobilières :		
a) revenus de participations	1 719 865,83	1 695 535,24
Commissions perçues	30 167 050,46	28 627 307,16
Bénéfice provenant d'opérations financières	1 165 603,02	1 015 047,13
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	8 970 812,39	13 369 416,99
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation		
Note 4.27	5 712 923,66	6 114 944,28
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	168 983,88	168 983,88
Note 4.18		
TOTAL PRODUITS	171 364 069,77	176 503 270,79

NOTE 1

GÉNÉRALITÉS

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen - ci-après dénommée la « Banque » - a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

Entre le 23 avril 2019 et le 22 mai 2019, les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Raiffeisen et de la Banque Raiffeisen ont approuvé la restructuration interne de l'ancien Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption.

Le 1^{er} juin 2019, la transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque a été opérée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, les associés des Caisses sont devenus associés de la Banque et les Caisses ont cessé d'exister.

La Banque est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A regroupe tous les membres personnes physiques et morales ayant souscrit une part sociale de la Banque ;
- Le pilier B regroupe des personnes morales

relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982 ;

- Le pilier C dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »).

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la

Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de cinq représentants du pilier A, cinq représentants du pilier B, de deux représentants du pilier C, ainsi que de quatre administrateurs cooptés, dont le président du Conseil d'Administration ainsi que le Président du Comité de Direction.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

Nature des activités

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers sont établis conformément à la Loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « Loi sur les comptes des banques »).

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Certaines reclassifications ont été effectuées au niveau des sous-rubriques des postes « Autres actifs » et « Autres passifs » pour assurer une meilleure comparabilité des soldes entre les exercices 2019 et 2020.

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/20	Fraction du capital détenu 31/12/19
Parts dans des entreprises liées ⁽¹⁾:			
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	49,00 %	49,00 %
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Participations ⁽¹⁾:			
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,00 %	10,00 %
Europay S.C.	Luxembourg	9,00 %	9,00 %
Visalux S.C.	Luxembourg	8,27 %	8,30 %
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66 %	16,66 %
Lux-Fund Advisory S.A.	Luxembourg	7,18 %	7,33 %
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46 %	0,46 %
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75 %	19,75 %

⁽¹⁾ entités non consolidées

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

2. ÉVALUATION

1.

Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2.

Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

À la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts.

Les montants comptabilisés correspondent au prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre. Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste :

- d'une part, à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée ;
- d'autre part, à constituer des corrections de valeur sectorielles pour toutes les expositions relatives à un ou des segments d'activité économique laissant apparaître un risque de défaillance possible ou probable dans le futur. Le montant de la correction de valeur sectorielle est déterminé à l'aide d'un modèle interne des pertes de crédit attendues.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance ou qu'une exposition sectorielle a pu se déprécier. Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la Loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.



NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to-market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

8.

« Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la Loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, oeuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

i)	Immobilisations incorporelles :	de 10 % à 33 %
ii)	Constructions, installations techniques et agencements :	de 1,5 % à 33 %
iii)	Systèmes informatiques :	de 10 % à 33 %
iv)	Matériel de bureau, mobilier :	de 10 % à 33 %

Postes spéciaux avec une quote-part de réserve

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserve comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale.

L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la Loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

Des provisions fiscales ont été constituées pour les exercices pour lesquels l'Administration

des Contributions Directes n'a pas encore fixé définitivement le montant de l'impôt.

Une éventuelle insuffisance de provision (différence positive entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est portée en charge de l'exercice au cours duquel le décompte de l'Administration des Contributions Directes a été réceptionné.

Un éventuel excès de provision (différence négative entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est porté en produit au cours de l'exercice suivant l'échéance du délai de forclusion du décompte reçu de l'Administration des Contributions Directes.

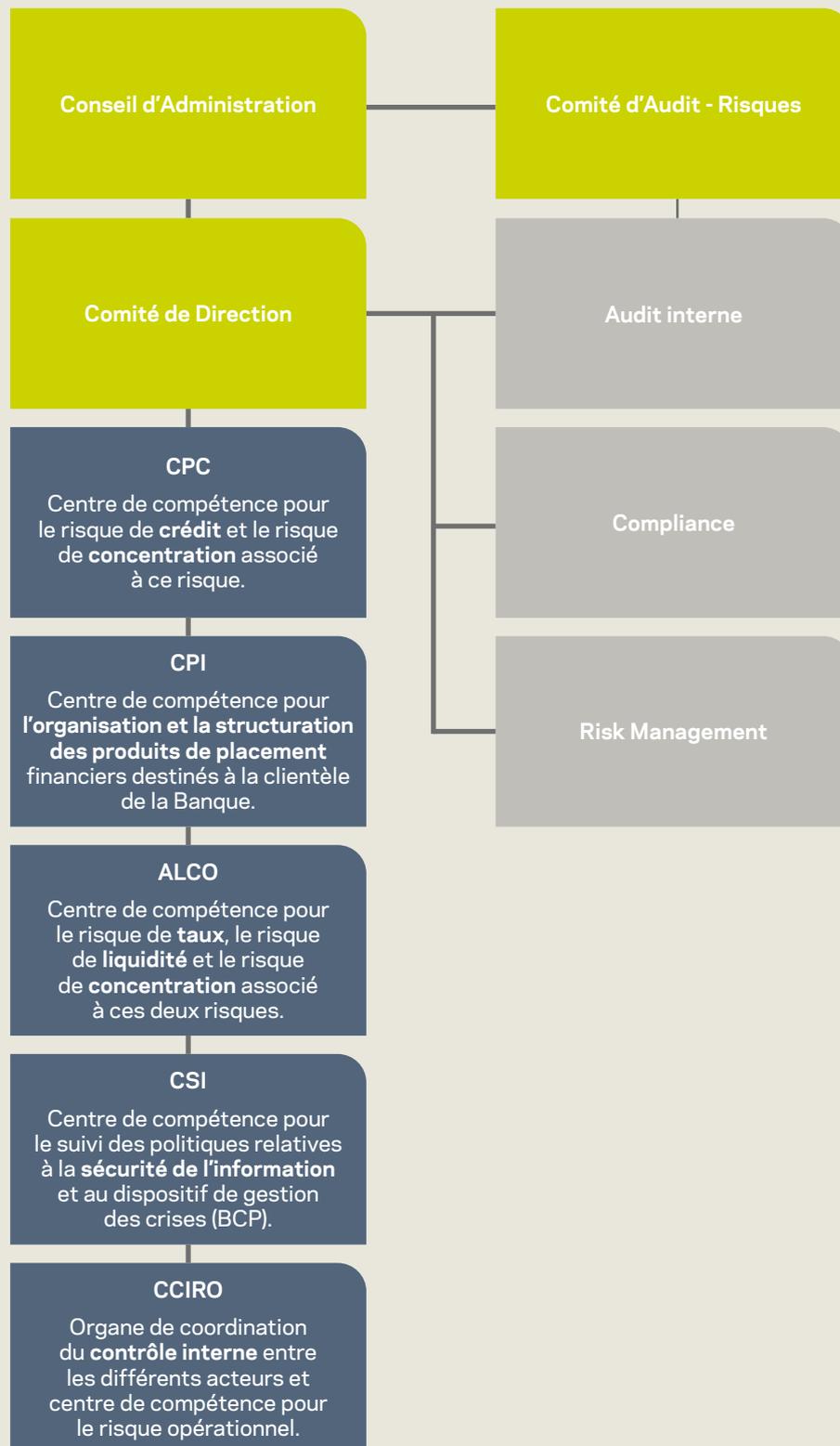
NOTE 3

GESTION DES RISQUES

Une gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable. La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature sur base de la stratégie des risques et de l'appétence au risque définies par le Conseil d'Administration.

1. LA GOUVERNANCE ET LES ORGANES DE LA GESTION DES RISQUES

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion de risques est mise en place au sein de la Banque. Elle permet un suivi des risques importants qui découlent de la stratégie commerciale. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque.



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le Conseil d'Administration

Il définit la stratégie en matière de risques et en matière de fonds propres, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques, ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque et confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation du niveau global des risques et sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit - Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, et de la compliance. Ce comité fournit des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en oeuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence que l'appétence aux risques et le niveau des fonds propres réglementaires et économiques soient respectés.

Les Comités Opérationnels

Le Comité de Direction s'appuie sur les cinq comités opérationnels pour le suivi des risques :

1. ALCO - Comité Gestion Actif - Passif ;
2. CPC - Credit Policy Committee ;
3. CCIRO - Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels ;
4. CSI - Comité de la Sécurité de l'Information ;
5. CPI - Comité des Produits d'Investissements.

Ces comités sont les centres de compétence de la Banque afin de définir les politiques respectives et de fixer le cadre dans lequel les activités doivent se dérouler. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements concernés ainsi que du Chief Risk Officer.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant notamment sur les cinq comités opérationnels auxquels elle participe.

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il lui revient également de promouvoir une « culture risque » au sein des différents métiers et de mettre en place des politiques de gestion de risques.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit-Risque pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine, ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La fonction Compliance est une fonction permanente et indépendante. Sa mission principale consiste à protéger la Banque des risques Compliance (tels que les risques de sanctions, les risques de litiges, les risques de réputation, les risques d'infraction à des règles éthiques, etc.) liés au non-respect et à la non-conformité du cadre légal et réglementaire en vigueur. La fonction Compliance assiste la Direction de la Banque dans l'anticipation, la détection, l'évaluation, la gestion et le contrôle de ces risques. Les principaux domaines d'intervention de la Compliance sont la déontologie, la protection des investisseurs, l'intégrité des marchés financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

À ce titre, la charte de Compliance et la politique Compliance :

- Fixent les domaines et les modalités de fonctionnement de la fonction Compliance au sein de la Banque et les responsabilités y relatives ;
- Garantissent à la fonction Compliance l'exercice de son activité sans influence,

interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité ou son autorité ;

- Définissent les objectifs, les missions et les pouvoirs de la fonction Compliance.

Elle contribue également, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. La fonction Compliance coordonne la veille réglementaire au sein de la Banque, centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

Audit Interne

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en oeuvre par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace.

La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue, ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la charte d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

2. LA STRATÉGIE DE RISQUES

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les objectifs et principes régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- Un ensemble de politique de risques pour les risques considérés comme matériels ;
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques ;
- Un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétence au Risque

La Banque a défini le niveau et les types de risques qu'elle est disposée à accepter au travers d'un « Risk Appetite Statement ». Ce dernier, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque. Il est basé sur différents piliers, reflétant les risques encourus par la Banque. Chaque pilier se traduit par un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le respect de l'appétence au risque de la Banque est suivi trimestriellement et est présenté par le Risk Management au Comité de Direction, au Comité d'Audit - Risques et au Conseil d'Administration.

ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process)

L'ICLAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques et des réserves de liquidité qu'elle juge appropriés et adaptés à son niveau de risques.

L'ICLAAP est un processus

continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence aux risques ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations de crise.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires « Tier 1 » et « Total ratio », ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICLAAP.

3. LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

Les risques encourus par la Banque naissent des activités dans lesquelles elle opère, dans l'environnement au sein duquel elle évolue, ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectués. Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

a) Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les activités de crédit à la clientèle, de marchés financiers et des capitaux pour compte propre sont exposées à ce risque.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments de surveillance et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE

au cours de l'exercice 2020, en respectant les limites individuelles par pays.

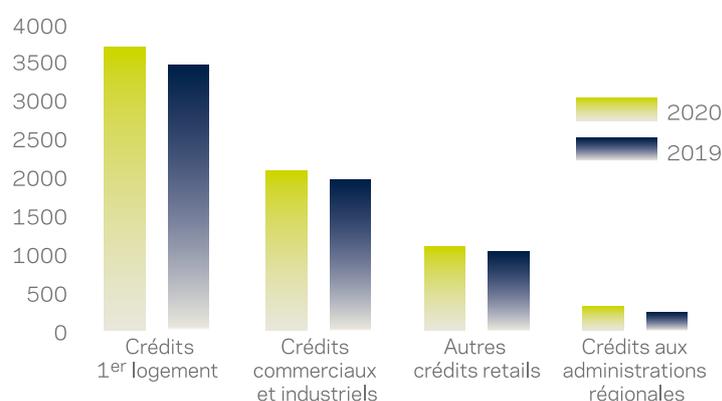
- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents comités de crédits selon le type ou le montant de l'engagement de la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client, recourt à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit.

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de

La répartition des crédits à la clientèle par catégories est la suivante :



Chiffres exprimés en millions d'euros et avant affectation de la provision forfaitaire.

surveillance. Un comité central de suivi des risques de crédit pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III.

- **Activités de marché pour compte propre**

Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée

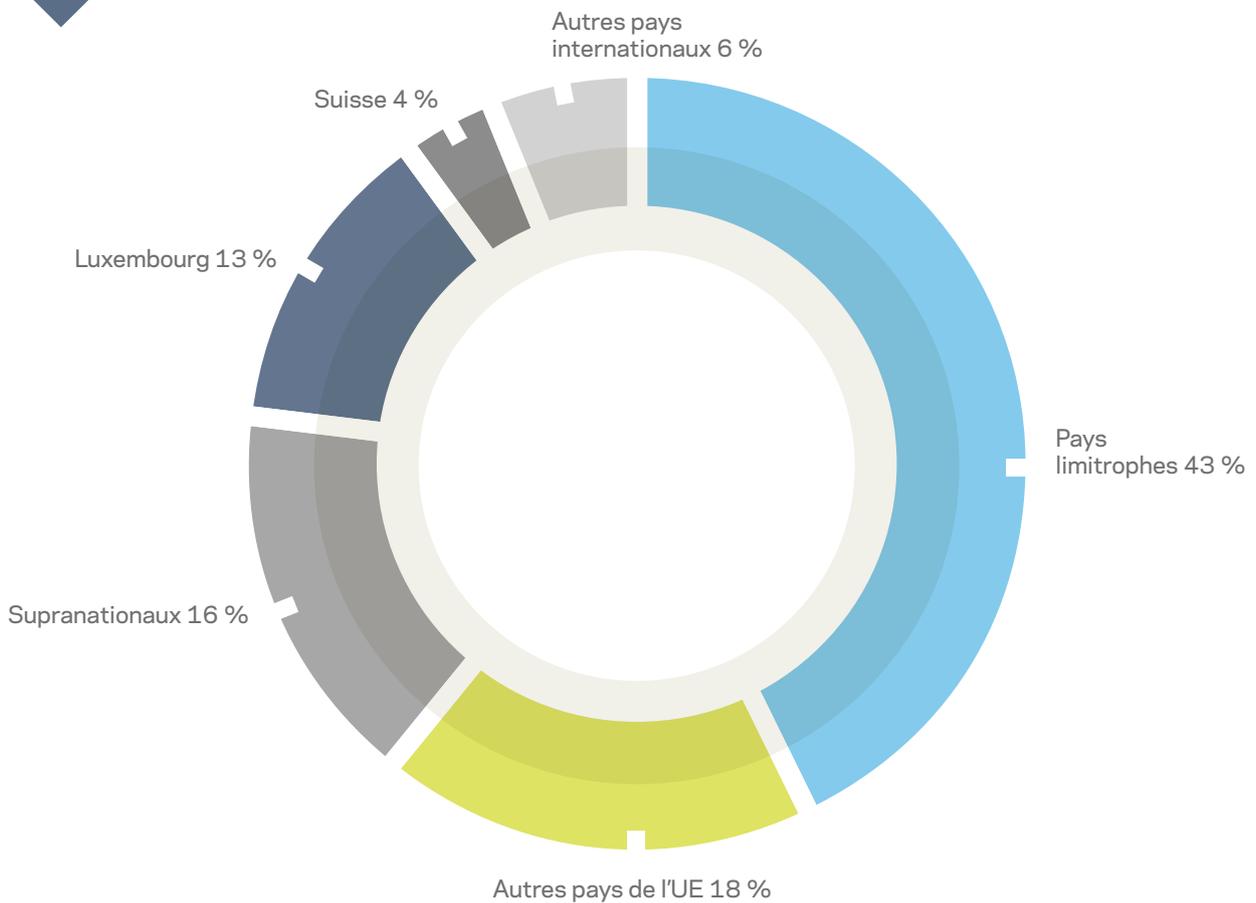
en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie,

la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Crédit Marchés Financiers et Trésorerie auquel participent deux membres du Comité de Direction, les responsables du département Marchés Financiers & Trésorerie et du département Crédits et Juridique, ainsi que le Chief Risk Officer.



La ventilation des expositions pour compte propre par pays en 2020 est la suivante :



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils informatiques lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte

du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2020, une durée moyenne restant à courir de 2 années et 5 mois.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours à l'indicateur Credit Value at Risk (CVaR) et à des analyses de sensibilité.

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").



POSITION DE LA BANQUE EN IRS :

Zone géographique	Interest Rate Swaps Notionnel	
	2020 En milliers d'euros	2019 En milliers d'euros
Luxembourg	10 500	51 250
Autres pays EMUM*	65 867	82 059
TOTAL	76 367	133 309

* Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

L'exposition de crédit potentielle au niveau des IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2020 en EUR	2019 en EUR
Échéance résiduelle inférieure à 1 an	0	0
Échéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	150 000	150 000
Échéance résiduelle supérieure à 5 ans	695 508	724 623
Total	845 508	874 623

b) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Il s'agit notamment des prix de titres, des cours de change et des taux d'intérêt.

Dans sa gestion du risque de marché, la Banque distingue, d'une part, le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et, d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading ») en notant que celles-ci sont négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». En même temps, le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites liées à ces activités.

Les 3 catégories du risque de marché identifiées au sein de la Banque sont :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque de taux d'intérêt en ayant recours à une série d'indicateurs de risque tels que : Value at Risk (VaR), Earnings at Risk (EaR), Present Value of Basis Point (PVBP). Ces indicateurs sont complétés par des analyses de sensibilité et des stress tests internes et réglementaires.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liée à l'évolution générale des taux d'intérêts. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont principalement couvertes directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, limité.

Un dispositif de limites des opérations de change a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de répondre à ses obligations de paiement à tout moment, sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité.

Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue également un suivi bimensuel à l'aide d'un modèle développé

en interne qui se base sur les cash-flows projetés de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent d'anticiper et, le cas échéant, de corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéance, permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des opérations de mise en pension (« repurchase agreement ») ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un dispositif de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles et par un accès à des formations internes et externes.

Par ailleurs, la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) et d'un Disaster Recovery Plan (DRP) qui définissent les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des affaires courantes et critiques en cas d'un sinistre majeur.

D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

La sécurité de l'information permet quant à elle de gérer les risques liés à la gestion de l'information. La définition de la gouvernance et de ses principes majeurs est un élément clé de sécurité de l'information. Un plan directeur de sécurité de l'information documente les mesures mises en oeuvre pour s'assurer que le risque de sécurité de l'information est adéquatement géré.

e) Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement. La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risques notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou le risque d'affaires.

Concentration du risque de crédit

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions de certains sous-portefeuilles. A titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays.

Concentration du risque de liquidité

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

Concentration du risque d'affaires

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.1 - ÉCHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2020	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2020
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 292 234 151,18	0,00	0,00	0,00	1 292 234 151,18
Créances sur les établissements de crédit	72 217 810,26	10 472 544,70	0,00	0,00	82 690 354,96
Créances sur la clientèle	360 701 441,21	272 206 321,65	983 778 514,09	5 356 121 955,52	6 972 808 232,47
Opérations de crédit-bail	1 106 700,24	6 836 052,25	103 853 487,54	31 692 316,17	143 488 556,20
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	85 166 018,24	165 508 413,62	645 399 102,89	153 139 491,85	1 049 213 026,60
TOTAL	1 811 426 121,13	455 023 332,22	1 733 031 104,52	5 540 953 763,54	9 540 434 321,41

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2019
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	823 178 282,94	0,00	0,00	0,00	823 178 282,94
Créances sur les établissements de crédit	192 862 348,43	0,00	0,00	0,00	192 862 348,43
Créances sur la clientèle	350 250 222,42	281 458 150,85	842 034 660,00	5 004 364 857,47	6 478 107 890,74
Opérations de crédit-bail	1 113 333,53	6 352 518,67	93 813 605,63	37 523 970,78	138 803 428,61
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	110 404 515,81	324 256 570,77	539 591 669,67	206 109 288,45	1 180 362 044,70
TOTAL	1 477 808 703,13	612 067 240,29	1 475 439 935,30	5 247 998 116,70	8 813 313 995,42

(chiffres exprimés en euros)



4.2 - OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

4.3 - VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2020	Valeurs non cotées 2020	Total 2020
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 049 213 026,60	0,00	1 049 213 026,60
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 792 864,39	0,00	8 792 864,39
Participations	0,00	1 835 003,74	1 835 003,74
Parts dans des entreprises liées	0,00	23 578 024,89	23 578 024,89
TOTAL	1 058 005 890,99	25 413 028,63	1 083 418 919,62

	Valeurs cotées 2019	Valeurs non cotées 2019	Total 2019
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 180 362 044,70	0,00	1 180 362 044,70
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 808 012,47	0,00	8 808 012,47
Participations	0,00	550 522,17	550 522,17
Parts dans des entreprises liées	0,00	23 578 024,89	23 578 024,89
TOTAL	1 189 170 057,17	24 128 547,06	1 213 298 604,23

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Au 31 décembre 2020, le montant net des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date clôture du bilan est de 250 674 428,53 EUR (au 31 décembre 2019 : 434 661 083,33 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2020	2019
Titres du portefeuille des immobilisations financières	903 204 034,59	715 738 041,47
Titres du portefeuille de placement	146 008 992,01	464 624 003,23
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 049 213 026,60	1 180 362 044,70

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2020, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 906 032,95 EUR (au 31 décembre 2019 : 1 441 702,83 EUR).

Au 31 décembre 2020, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 915 219 598,91 EUR (au 31 décembre 2019 : 725 549 190,19 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur nette comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 12 015 564,32 EUR (au 31 décembre 2019 : 9 811 148,72 EUR).

Au 31 décembre 2020, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2020	2019
Disagios	1 200 700,04	982 259,60
Agios	17 659 337,70	18 157 767,60

(chiffres exprimés en euros)

4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 211,30 EUR (2019 : 138,80 EUR).

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT AU MOINS 20 % DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres ^(*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2020	EUR	11 435 999,33	627 768,20
Raiffeisen Finance S.A. - Luxembourg ^(**)	100,00 %	31.12.2020	EUR	300 720,58	9 199,03
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg ^(**)	49,00 %	31.12.2020	EUR	35 809 450,82	3 653 528,25
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg ^(**)	100,00 %	31.12.2020	EUR	3 500 000,00	0,00

* hors résultat de l'exercice

** sur base de la situation non auditée

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2020	2019
Valeurs à recevoir à court terme	155 801,72	57 331,48
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Avances fiscales	5 563 655,52	3 473 753,58
Autres	751 525,11	306 700,77
TOTAL	6 472 343,97	3 839 147,45

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	716 811 825,43	291 352 308,60	-102 021 225,46		906 142 908,57		-2 938 873,98	903 204 034,59
2. Participations	1 618 931,65	1 461 500,00	-156,57		3 080 275,08	-1 227 157,39	-18 113,97	1 835 003,72
3. Parts dans des entreprises liées	25 088 914,71				25 088 914,71		-1 510 889,82	23 578 024,89
4. Actifs incorporels dont :	25 070 027,97	4 605 673,11	-4 373 022,36	0,00	25 302 678,72	-17 360 984,05	0,00	7 941 694,67
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	25 070 027,97	4 605 673,11	-4 373 022,36	0,00	25 302 678,72	-17 360 984,05	0,00	7 941 694,67
5. Actifs corporels dont :	114 533 945,53	3 489 786,78	-2 721 381,99	0,00	115 302 350,32	-74 626 746,94	-536 513,53	40 139 089,86
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	85 729 685,02	1 057 642,88	-2 644 457,38	0,00	84 142 870,52	-48 486 553,82	-474 208,13	35 182 108,57
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	19 378 561,19	2 059 435,79	-21 149,68	0,00	21 416 847,30	-19 120 819,90	-30 535,83	2 265 491,57
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	8 567 640,26	85 637,29	-55 774,93	0,00	8 597 502,62	-7 019 373,22	-20 988,19	1 557 141,21
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	858 059,06	287 070,82	0,00	0,00	1 145 129,88	0,00	-10 781,37	1 134 348,51

(chiffres exprimés en euros)

4.9 - ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2020, les actifs corporels comprennent pour 32 079 684,88 EUR (au 31 décembre 2019 : 33 933 191,60 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

4.10 - CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2020	Participations 2020
Créances sur la clientèle	24 390 300,02	20 352 963,82
Opérations de crédit-bail	0,00	13 365,90
TOTAL	24 390 300,02	20 366 329,72

	Entreprises liées 2019	Participations 2019
Créances sur la clientèle	25 836 582,14	25 366 855,48
Opérations de crédit-bail	0,00	21 063,49
TOTAL	25 836 582,14	25 387 918,97

(chiffres exprimés en euros)

4.11 - ACTIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2020, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 56 553 708,12 EUR (au 31 décembre 2019 : 161 024 800,10 EUR).

4.12 - ACTIFS SUBORDONNÉS

Au 31 décembre 2020, la Banque détient des actifs à caractère subordonné :

	2020	2019
Créances sur la clientèle	3 127 959,09	3 122 861,63

(chiffres exprimés en euros)

4.13 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2020, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 935 779 949,21 EUR (au 31 décembre 2019 : 1 025 291 337,63 EUR).

Au 31 décembre 2020, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 431 388 402,40 EUR (au 31 décembre 2019 : 334 565 855,38 EUR).

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.14 - ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2020	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2020
Dettes envers des établissements de crédit	27 373 183,92	69 000 000,00	402 000 000,00	38 000 000,00	536 373 183,92
Dettes envers la clientèle dont :	7 186 294 002,30	296 907 508,45	827 815 933,86	74 260 000,00	8 385 277 444,60
dépôts d'épargne à vue	1 338 662 939,67	0,00	0,00	0,00	1 338 662 939,67
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	34 851 650,00	65 705 450,00	79 817 550,00	0,00	180 374 650,00
autres dettes à terme et à préavis	750 578 320,32	231 202 058,44	747 998 383,86	74 260 000,00	1 804 038 762,62
Dettes représentées par un titre	2 880 488,52	928 806,76	5 415 670,07	0,00	9 224 965,34
Passifs subordonnés	0,00	0,00	60 000 000,00	45 000 000,00	105 000 000,00
TOTAL	7 216 547 674,73	366 836 315,21	1 295 231 603,93	157 260 000,00	9 035 875 593,87

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2019
Dettes envers des établissements de crédit	30 108 744,51	271 000 000,00	100 000 000,00	38 000 000,00	439 108 744,51
Dettes envers la clientèle dont :	6 777 446 908,25	276 046 053,41	669 276 700,00	24 822 500,00	7 747 592 161,66
dépôts d'épargne à vue	1 218 642 229,29	0,00	0,00	0,00	1 218 642 229,29
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	36 483 600,00	119 116 955,00	97 051 700,00	5 822 500,00	258 474 755,00
autres dettes à terme et à préavis	896 684 908,98	156 929 098,41	572 225 000,00	19 000 000,00	1 644 839 007,39
Dettes représentées par un titre	13 327 071,22	33 356 878,92	6 547 659,18	250 000,00	53 481 609,32
Passifs subordonnés	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	6 820 882 724,98	580 402 932,33	775 824 359,18	153 072 500,00	8 330 182 515,49

(chiffres exprimés en euros)

4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2020	2019
Suspens opérationnels	16 140 367,19	13 977 881,12
Créanciers privilégiés	6 679 474,90	8 382 664,26
Créanciers divers	4 460 360,02	3 211 525,78
TOTAL	27 280 202,11	25 572 071,16

(chiffres exprimés en euros)

4.16 - PASSIFS SUBORDONNÉS

Les passifs subordonnés comprennent les emprunts subordonnés et les parts bénéficiaires.

Emprunts subordonnés

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance
60 000 000	2,75 %	22.05.2015	22.05.2025
30 000 000	2,50 %	11.07.2017	11.07.2027

Les charges d'intérêt sur les emprunts subordonnés s'élèvent pour l'exercice à 2 219 638,60 EUR (au 31 décembre 2019 : 2 220 131,41 EUR).

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Parts bénéficiaires

En 2020, la Banque a émis des parts bénéficiaires pour un montant de 15.000.000 EUR. Les parts bénéficiaires sont des créances perpétuelles subordonnées, nominatives et réservées aux détenteurs de parts sociales. Leur remboursement ne peut se produire qu'à la discrétion de la Banque, au moins cinq ans après la souscription, et est soumis à des restrictions, notamment à l'accord préalable de la CSSF.

La rémunération des parts bénéficiaires est discrétionnaire et, pour autant qu'il y ait des éléments distribuables au sens du règlement (UE) no 575/2013, le Conseil d'Administration peut décider d'une distribution. Chaque part bénéficiaire peut bénéficier d'une rémunération ne pouvant dépasser la moyenne du taux directeur de la Banque Centrale Européenne pour facilités de dépôt sur les trois années civiles précédant la date de la décision du conseil d'administration de la Banque majorée de 4 %.

Pour l'année 2020, le taux de rémunération attribuable aux parts bénéficiaires est de 3 %.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.17 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2020, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2020	2019
Provisions AGDL/FGDL/Fonds de résolution	22 848 716,58	30 133 142,39
Provisions pour litiges	5 260 856,94	5 070 909,94
Provisions forfaitaires sur éléments de hors-bilan	4 733 077,82	4 733 077,82
Provisions spécifiques pour engagements hors-bilan	1 430 234,98	0,00
Provisions pour charges	20 981 949,75	17 002 137,38
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	55 291 836,07	56 976 267,53

(chiffres exprimés en euros)

4.18 - POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 32 014 609,75 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2019 : 31 184 116,67 EUR).

4.19 - PARTS SOCIALES ÉMISES, RÉSERVES, RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTATS REPORTÉS

Le capital social de la Banque est représenté par des parts sociales nominatives, incessibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le montant minimum de souscription immédiate par part sociale s'élève à vingt-cinq euros (EUR 25) et doit être immédiatement libéré au moment de la souscription. En outre, le Conseil d'Administration a la possibilité de demander au souscripteur le paiement d'une prime d'émission. Le paiement de cette prime d'émission devra être effectué dans son intégralité au moment de la souscription.

La part fixe du capital social de la Banque s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales entièrement libérées. Le Conseil d'Administration

n'est pas autorisé à réduire le capital social en dessous de cette limite.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social ou à le réduire sans pour autant toucher à la part fixe du capital social, notamment afin de permettre l'entrée et la sortie des associés. À cette fin, le Conseil d'Administration peut annuler ou émettre les parts sociales de toute catégorie selon les conditions qu'il détermine, mais en accord avec les présents statuts.

Les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront allouées pour faire partie intégrale du fonds de réserve correspondant à la catégorie des parts sociales souscrites sur laquelle cette prime d'émission a été versée.

Les parts sociales sont réparties en trois catégories, dénommées « parts sociales de catégorie A », « parts sociales de catégorie B » et « parts sociales de catégorie C » et sont détenues comme indiqué à la note 1

« Généralités » du présent rapport.

Le nombre de parts sociales de catégorie C ne peut excéder le tiers du total des parts sociales si ce n'est dans la situation où les exigences légales et réglementaires luxembourgeoises et/ou européennes relatives aux fonds propres de la société ne peuvent être autrement respectées.

La qualité d'associé, ainsi que le nombre et la catégorie des parts sociales dont chacun se trouve à tout moment titulaire, sont constatés par le registre de la société tenu conformément aux dispositions de la loi et contenant les mentions et écritures qui y sont prévues. La liste des associés et les autres pièces et mentions requises seront déposées au registre de commerce et des sociétés conformément aux articles 813-4 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Les parts d'associés sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 1 163 150,00 EUR (31 décembre 2019 : 1 060 325,00 EUR).

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'assemblée générale peut en outre décider de distribuer aux actionnaires un dividende dans le respect des dispositions des statuts et des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de

solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes.

Pour ce qui est du dividende de catégorie A, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmenté de 1 %, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A.

Pour ce qui est du dividende de catégorie B, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmenté de 1 %, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B.

Pour ce qui est du dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la société à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie C est affecté au fonds de réserve de catégorie C.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 060 325,00	398 050 152,78	0,00
Augmentation du fonds social	0,00	0,00	0,00
Associés entrants	136 875,00	0,00	0,00
Associés sortants	-35 475,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.19	0,00	0,00	17 364 802,53
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	1 425,00	17 363 377,53	-17 364 802,53
- Dividendes aux parts sociales			
Arrondis	0,00	-2,72	0,00
Solde au 31 décembre 2020	1 163 150,00	415 413 527,59	0,00

(chiffres exprimés en euros)

4.20 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2020	Participations 2020
Dettes envers la clientèle	22 044 125,20	432 466,70

	Entreprises liées 2019	Participations 2019
Dettes envers la clientèle	15 542 773,96	498 882,04

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.21 - PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2020, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 128 909 936,91 EUR (au 31 décembre 2019 : 163 570 540,33 EUR).

4.22 - PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2020	2019
Garanties et autres substituts directs de crédit	155 724 371,21	126 383 367,51
Contre-garanties	440 925 953,90	378 021 681,68
TOTAL	596 650 325,11	504 405 049,19

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

4.23 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2020	2019
Crédits confirmés, non utilisés	1 345 083 867,61	1 312 685 214,67

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors-bilan et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

4.24 - OPÉRATIONS LIÉES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTÉRÊT ET À D'AUTRES COURS DU MARCHÉ

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucune opération de change à terme, ni aucune opération de trésorerie n'était ouverte.

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2020 et 2019 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2020 (en valeur notionnelle)	2019 (en valeur notionnelle)
Jusqu'à 3 mois	0,00	0,00
Entre 3 et 12 mois	0,00	55 000 000,00
Entre 1 et 5 ans	30 000 000,00	30 000 000,00
De plus de 5 ans	46 367 212,84	48 308 196,23
TOTAL	76 367 212,84	133 308 196,23

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2020 (en valeur de marché)	2019 (en valeur de marché)
Jusqu'à 3 mois	0,00	0,00
Entre 3 et 12 mois	0,00	(739 493,85)
Entre 1 et 5 ans	(699 585,00)	(1 126 180,13)
De plus de 5 ans	(7 083 398,87)	(5 002 366,62)
TOTAL	(7 782 983,87)	(6 868 040,60)

(chiffres exprimés en euros)

4.25 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRÉSENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.26 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

4.27 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2020	2019
Loyers perçus	1 790 153,78	1 766 218,22
Remboursement AGDL	797 506,55	0,00
Plus-values de cession d'immeubles	999 476,96	762 228,22
Plus-values de cession de participations	0,00	1 042 520,00
Produits concernant des exercices antérieurs	2 043 961,27	1 401 565,25
Autres	81 825,10	1 142 412,59
TOTAL	5 712 923,66	6 114 944,28

(chiffres exprimés en euros)

4.28 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2020	2019
Frais concernant des exercices antérieurs	420 422,86	331 176,07
Dotations aux provisions	2 909 800,00	455 400,00
Mise au rebut d'actifs immobilisés	0,00	2 174 921,77
Autres	324 817,99	188 418,84
TOTAL	3 655 040,85	3 149 916,68

(chiffres exprimés en euros)

4.29 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.



4.30 - AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET À LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2020	Engagements au 31.12.2020
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 712	767
Membres de la structure de direction (33 personnes)	8 400	1 061
TOTAL	14 112	1 828

	Avances et crédits au 31.12.2019	Engagements au 31.12.2019
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 487	571
Membres de la structure de direction (39 personnes)	8 245	1 028
TOTAL	13 732	1 599

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.31 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2020, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2020	Nombre 2019
Comité de Direction	4	4
Direction ⁽¹⁾	29	35
Autres cadres et employés ⁽¹⁾	621	627
TOTAL	654	666

⁽¹⁾En 2019, la Banque a revu la classification de ses effectifs.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.32 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Émoluments 2020	Pension de retraite 2020
Membres des organes d'administration et de surveillance	381	0
Membres de la structure de direction (33 personnes)	6 808	731
TOTAL	7 189	731

	Émoluments 2019	Pension de retraite 2019
Membres des organes d'administration et de surveillance	407	0
Membres de la structure de direction (39 personnes)	7 742	798
TOTAL	8 149	798

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.33 - HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. agréé pour les exercices 2019 et 2020, se décompose de la manière suivante :

	2020	2019
Contrôle légal des comptes annuels	215	234
Autres services d'assurance	0	0
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	8	6
TOTAL	223	240

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

Aucun honoraire n'a été versé au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. pour les exercices 2019 et 2020 en relation avec d'autres services fournis aux entités contrôlées par la Banque.

4.34 - GARANTIE DES DÉPÔTS ET FONDS DE RÉOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement, ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit, ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en oeuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en

outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL qui avait été fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents

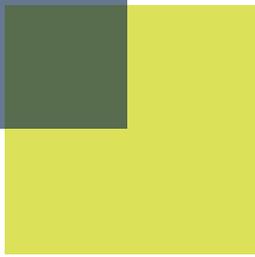
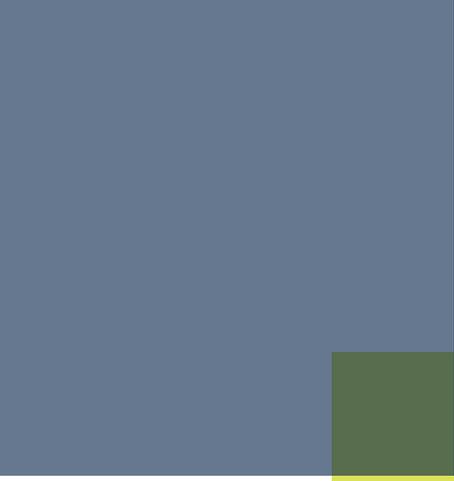
a été atteint à la fin de l'année 2019. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2019.

Maintenant que le niveau de 0,8 % est atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent à constituer pendant 8 années supplémentaires un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2020, la provision FGDL/FRL s'élève à 22 848 716,58 EUR (au 31 décembre 2019 : 30 133 142,35 EUR).

Le montant payé en 2020 au titre du FGDL s'élève à 4 437 854,00 EUR (au 31 décembre 2019 : 4 574 649,00 EUR) et le montant payé en 2020 au titre du FRL s'élève à 2 846 571,81 EUR (au 31 décembre 2019 : 2 004 855,01 EUR).







LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG

Alzingen
429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage
121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bertrange/Strassen
19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn
61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg
320 ZI Scheleck 3
L-3225 Bettembourg
24 50 11 00

Diekirch
4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange
6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange
73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach
9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette
119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck
5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Grevenmacher
7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster
1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl
30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Leudelange
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre
28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare
68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Kirchberg
41b, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
24 50 18 00

Lux-Limpertsberg
41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl
12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer
65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Marnach
2, rue de Marbourg
L-9764 Marnach
24 50 52 50

Mersch
13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondorf
13, avenue Fr. Clément
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven
130A, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Pétange
57A, rte de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange/Attert
23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich
6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul
1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler
12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre
5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort
16-18 rue de
Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Walferdange
10A, route de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig
4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach
45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz
9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00



Banque Raiffeisen
Société coopérative

Siège :
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

T +352 24 50 -1
F +352 22 75 41
raiffeisen.lu

Adresse Postale :
B.P. 111
L-2011 Luxembourg